

Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix, lors de la session ordinaire du conseil tenue le 9 septembre 2025, a adopté le règlement numéro 25-1063 – modifiant le règlement 1015 afin de permettre et d'encadrer l'utilisation de conteneurs maritimes aux fins d'entreposage extérieur.

Quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

DONNÉ à NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ce 35^e jour de septembre deux mille vingt-six.

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Cathy Viens, directrice générale, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'AVIS PUBLIC se rapportant au règlement numéro 25-1063, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil entre 9h00 et 16h00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 31^{ème} jour de janvier 2026.

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens
Directrice générale, greffière-trésorière